



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

#### Places à flot

##### Port Rousseau

Place no JJR-13, dim. de la place, 727 x 216 cm  
Place no JJR-90, dim. de la place, 756 x 229 cm

##### Port Chavannes

Place no CH1-14, dim. de la place, 491 x 201 cm  
Place no CH2-60, dim. de la place, 648 x 238 cm

##### Port Lessivier

Place no LES-19, dim. de la place, 746 x 189 cm

#### Places à terre

##### Espace dériveurs

Place no ESP-07, dim. de la place, 514 x 250 cm  
Place no ESP-11, dim. de la place, 526 x 250 cm  
Place no ESP-34, dim. de la place, 497 x 250 cm

##### Place du Lac

Place no PLA-04, dim. de la place, 495 x 199 cm  
Place no PLA-05, dim. de la place, 495 x 199 cm  
Place no PLA-09, dim. de la place, 495 x 194 cm  
Place no PLA-10, dim. de la place, 493 x 160 cm  
Place no PLA-13, dim. de la place, 500 x 214 cm  
Place no PLA-15, dim. de la place, 500 x 195 cm  
Place no PLA-17, dim. de la place, 498 x 201 cm  
Place no PLA-19, dim. de la place, 500 x 237 cm  
Place no PLA-26, dim. de la place, 500 x 213 cm  
Place no PLA-30, dim. de la place, 494 x 208 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, avec mention "place d'amarrage", **jusqu'au vendredi 20 mars 2020** à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville  
Service des ports  
Place du Marché 3  
2520 La Neuveville

Doit impérativement figurer dans la demande: **le type d'embarcation**, à savoir, à voiles, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau. **Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande**. Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service des ports par courriel à [ports@neuville.ch](mailto:ports@neuville.ch) ou par téléphone au 032 752 10 80.

Horaires d'ouverture: de lundi à vendredi de 8h30 à 11h30, mercredi et jeudi après-midi selon les horaires d'ouverture de la Municipalité.

**Important** : nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossé à la station de pompage du Vichon et consultable sur le site internet officiel de la Commune. ([www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch))

Service des ports de La Neuveville

### LES INFOS DU MUNICIPAL 6 mars 2020

#### MOBILIER URBAIN EN VIEILLE VILLE

Depuis plusieurs années, la Commune travaille à l'élaboration d'un plan directeur du mobilier urbain, afin de définir un concept permettant d'avoir une certaine cohérence pour la mise en place de mobilier urbain sur le domaine public (bancs, bacs à fleurs, poubelles publiques, etc.).

Il a été décidé de traiter le secteur intérieur de la Vieille Ville dans un premier temps. Ainsi, en 2019, dix bacs à fleurs ont déjà été mis en place, ceux-ci délimitant les terrasses des restaurants. Ils font l'unanimité au sein de la population.

Afin de poursuivre la démarche et d'obtenir une homogénéité dans le secteur, huit bacs à fleurs viennent d'être commandés en complément, ce qui terminera le concept de délimitation des terrasses des restaurants.

#### COLLECTE DE VÊTEMENTS USAGÉS 2019

Nous vous informons que la quantité de vêtements usagés collectés en 2019 à La Neuveville est de 29'206 kg.

L'entreprise TEXAID, fondée en 1978, se charge de cette récolte. Elle a pour objectif de trier et valoriser de manière professionnelle les textiles usagés.

On estime que chaque Suisse achète annuellement environ 10 kg de vêtements. Beaucoup ne sont portés que 7 à 10 fois au cours de leur vie et 80 % de notre garde-robe n'est jamais porté. Chaque citoyen jette environ 7 kg de textiles aux ordures ménagères par an.

Environ 65 % des vêtements usagés collectés sont encore portables, 15 % sont transformés en chiffons, 15 % sont recyclés en fibres et 5 % finissent à l'incinération.

Pour obtenir de plus amples informations sur la collecte et la valorisation des textiles, rendez-vous sur le site [www.cosedec.ch](http://www.cosedec.ch).

#### CONSEIL MUNICIPAL

##### Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

##### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

##### Dentiste

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

**Police cantonale à La Neuveville**  
**031 638 88 61**

### AVIS DE TRAVAUX - CANDELABRES

Chers clients,

Suite à des travaux sur le réseau de l'éclairage public, des contrôles techniques doivent être entrepris tous les 5 ans. Pour ce faire, notre service est obligé d'allumer les lampadaires durant la journée et ce, pour une durée de 6 semaines sur l'ensemble du territoire communal.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement

### Avis de construction

**Requérants** : M. Florian Castelberg et Mme Dominique Baumann-Castelberg, Im Isibüel 6, 8800 Thalwil.

**Projet** : Construction d'un local technique souterrain et installation d'une pompe à chaleur extérieure, au chemin des Rives 62, sur la parcelle no 842, ban de La Neuveville.

**Zone** : Plan de protection des rives "La Neuveville-Saint-Joux, partie est (plan no 2)".

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février 2020 au 29 mars 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 mars 2020  
Municipalité de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérant** : M. Norbert Oechslis, chemin des Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

**Projet** : Création d'un 2.5 pièces au sous-sol du bâtiment et agrandissement de la fenêtre existante en façade ouest, au chemin des Peupliers 11, sur la parcelle no 140, ban de la Neuveville.

**Zone** : H2.

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 mars 2020 au 6 avril 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 mars 2020  
Municipalité de La Neuveville

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	10.04.2020		Vendredi Saint
Lundi	13.04.2020		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts**  
**Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**CORONAVIRUS**

**RAPPEL DES MESURES PRISES  
PAR LA CONFÉDÉRATION  
ET LE CANTON DE BERNE**

Le Conseil fédéral a arrêté, vendredi 28.02.2020, des mesures pour lutter contre le coronavirus. Il a interdit dès vendredi et au moins jusqu'au 15 mars 2020, les manifestations rassemblant plus de 1000 personnes.

Pour les manifestations publiques ou privées réunissant moins de 1000 personnes, les organisateurs doivent contacter l'organe de conduite cantonal (OCCant) pour évaluer les risques avant de décider si la manifestation peut ou non avoir lieu. **Une hotline a été ouverte à cet effet. Le numéro est +0800 634 634.**

Les informations sur la situation dans le canton de Berne sont actualisées en permanence sur :

[www.be.ch/corona](http://www.be.ch/corona)

L'administration communale



La commune Mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles  
032 315 70 70

**PUBLICATION DES RÉSULTATS  
DU 2<sup>ème</sup> TOUR DE L'ÉLECTION  
COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2020  
(FIN DE LA LÉGISLATURE 2018-2021)**

**Conseil communal**

**EST ÉLUE :**  
**FAVRE ALVES Catherine,**  
1967, Prêles, enseignante,  
287 voix – 53.45%

**A OBTENU DES VOIX :**  
**DECRAUZAT Davy,**  
1986, Lamboing, conseiller technique,  
250 voix – 46.55%

**Voies de recours**

Cette élection est soumise au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA ; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours, le délai commençant de courir le jour suivant la votation. Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs ; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Prêles, le 6 mars 2020

**L'administration communale**

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE  
AUX AYANTS DROIT DE VOTE  
EN MATIÈRE COMMUNALE**

**CONVOCATION**

à l'Assemblée communale  
du mercredi 25 mars 2020 à 19h 30,  
à la Salle du Battoir à Diesse

**Ordre du jour**

**1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour le réaménagement du ruisseau « Petit Bois » à Lamboing**

- a) Présentation du dossier  
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour le réaménagement du ruisseau « Petit Bois » à Lamboing

**2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 550'000.00 pour le renouvellement et la mise en séparatif du chemin des Charmilles à Lamboing**

- a) Présentation du dossier  
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 550'000.00 pour le renouvellement et la mise en séparatif du chemin des Charmilles à Lamboing

**3. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing**

- a) Présentation du dossier  
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing

**4. Approbation des modifications apportées au Règlement d'organisation du Syndicat de com-**

**munes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois**

- a) Présentation des modifications, qui consistent en la suppression des articles  
↳ 2, alinéa 3  
↳ 15, lettre e)  
↳ 23, alinéa 4  
b) Approbation des modifications apportées aux arts. 2, alinéa 3, 15, lettre e) et 23 al. 4 du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois

**5. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour le raccordement des eaux usées des habitations de La Praye, à Prêles, au réseau communal (PGEE prioritaire)**

- a) Présentation du dossier  
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour le raccordement des eaux usées des habitations de La Praye, à Prêles, au réseau communal (PGEE prioritaire)

**6. Vente de 3 parcelles nos 2151, 2171 et 2304, ban de Prêles et concernant le Plan de quartier Ch. des Artisans, au prix de CHF 60.00/m<sup>2</sup>**

- a) Présentation du dossier  
b) Approbation de la vente des parcelles nos 2151, 2171 et 2304 au prix de CHF 60.00/m<sup>2</sup>

**7. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 175'000.00 pour la création d'un « Pump-track », Les Joncs, Prêles**

- a) Introduction par la commune  
b) Présentation du dossier par le Groupe de travail  
c) Demande de subventionnement auprès du Conseil du Jura bernois déposée et état actuel du financement participatif  
d) Approbation du crédit d'engagement de CHF 175'000 pour la création d'un « Pump-track » à Prêles

**8. Assermentation du-de la nouveau.velle Conseiller.ère communal.e élu.e le 1<sup>er</sup> mars 2020**

- a) Promesse solennelle du-de la nouveau.velle Conseiller.ère communal.e

**9. Informations du Conseil communal****10. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

**Le Conseil communal rend expressément attentifs les ayants droit au changement de l'heure de convocation à l'Assemblée communale, qui a été avancée à 19 h 30.**

Prêles, le 21 février 2020





## RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2020

Les factures 2020 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

En 2019 nous avons envoyé des vignettes à durée indéterminée, veuillez les conserver, nous n'enverrons pas de nouvelles vignettes avec la facture 2020 aux personnes déjà abonnées.

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) **jusqu'au jeudi 26 mars 2020 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale**, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch). Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2020.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

## PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

**Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun**

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,  
- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,  
- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,  
- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.  
- Dans les endroits où la *visibilité est restreinte*, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

**2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2020, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.**

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 06.03.2020

Le Conseil communal

## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

**uniquement après avoir pris rendez-vous**

**au no de tél. 031 635 40 00**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous [www.be.ch/passeport](http://www.be.ch/passeport).

## Avis de construction

**Requérant** : BKW Energie AG, Dr. Schneiderstrasse 10, 2560 Nidau

**Auteur du projet** : Arnold AG, Jurastrasse 13c, 4542 Luterbach

**Propriétaires fonciers** : Commune mixte de Plateau de Diesse, BKW Energie AG, Mme et M. J. et K. Rusterholz

**Projet** : Réalisation de sondages pour vérification de l'état des conduites existantes BKW, lieux-dits Les Charbonisses et La Prèze, parcelles 48, 2253, 2050, 2070, 2370 et 1389, village de Lamboing

**Zone** : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février au 29 mars 2020, publication dans la FOJB du 4 mars 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 28 février 2020

Secrétariat communal

## Avis de construction

**Requérants** : Mme et M. Alexia et Ludovic Lecômte, Route de Prêles 15, Lamboing

**Auteur du projet** : Vaucher J. Construction, La Reposière 18, Lamboing

**Propriétaires fonciers** : Mme et M. Alexia et Ludovic Lecômte, Lamboing

**Projet** : Aménagement des combles, création de 2 lucarnes et construction d'un couvert au sud, Route de Prêles 15, parcelle 2281, village de Lamboing

**Zone** : HA2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février au 29 mars 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 28 février 2020

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérant :** M. Christophe Sprunger, Route d'Orvin 5, Lamboing

**Auteur du projet :** M. Norbert Oechsli, Peupliers 11, 2520 La Neuveville

**Propriétaire foncier :** M. Christophe Sprunger, Lamboing

**Projet :** Création d'une porte sur terrasse en façade Est, pose d'une barrière, parcelle 2274, Route d'Orvin 5, village de Lamboing

**Zone :** Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février au 29 mars 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 28 février 2020

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérant :** Aradas & Fils Architecture, M. Adrian Aradas, 2072 St-Blaise

**Auteur du projet :** Aradas & Fils Architecture, Route de Neuchâtel 15a, 2072 St-Blaise

**Propriétaires fonciers :** Mme et M. Marie-Claire et Christophe Nussbaum, Le Crosat 3, 2075 Wavre

**Projet :** Construction d'une villa individuelle sur deux niveaux avec sous-sol, parcelle no 2762, Le Rafour 17, Village de Prêles

**Zone :** H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février au 29 mars 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 28 février 2020

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérant :** M. Pascal Volery, Chenaux 23, Diesse

**Auteur du projet :** M. Pascal Volery, Diesse

**Propriétaires fonciers :** Mme et M. Constance et Pascal Volery, Chenaux 23, Diesse

**Projet :** Mise en place de stores en façade Ouest, remplacement des fenêtres et rénovation de la façade Ouest, parcelle no 2082, Chenaux 23, village de Diesse

**Zone :** PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 février au 29 mars 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 mars 2020

Secrétariat communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

Commune: Plateau de Diesse  
Lieu: Camping de Prêles, La Côte, 2515 Prêles

**PROCÉDURE D'APPROBATION DES PROJETS D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Pour :

S-0175341.1

Station transformatrice Camping (Prêles)

- Construction d'une nouvelle station sur la parcelle n° 2314 de la commune de Plateau de Diesse

- Démontage de la station actuelle

- Modification des tracés de lignes pour raccorder la nouvelle station

Coordonnées: 2575600 / 1215023

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier sera mis à l'enquête du 5 mars 2020 jusqu'au 3 avril 2020 dans le Secrétariat communal Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Plateau de Diesse.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets

Route de la Pâla 100

1630 Bulle

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse

et Commune Bourgeoise de Prêles

**ANNULATION DE LA RENCONTRE DES AÎNÉS DU 11 MARS 2020**

En raison de l'épidémie de coronavirus et après renseignements pris auprès de l'organe de conduite cantonal (OCCant), le Groupe des aînés a décidé d'annuler la rencontre des aînés qui devait avoir lieu le mercredi 11 mars 2020 au complexe du Cheval-Blanc à Lamboing.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le groupe des aînés

**ANNULATION**

LAMBOING

SAMEDI 21 MARS 2020

FOIRE DE PRINTEMPS

Après renseignements pris auprès de l'Office fédéral de la santé publique, le Groupe Animation de Lamboing a décidé, lors de sa séance extraordinaire du 2 mars 2020, d'annuler la foire de Lamboing version 2020.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

GAL Groupe Animation Lamboing

**FANFARE HARMONIE DE PRÊLES**

Le concert annuel de la Fanfare Harmonie de Prêles, présenté habituellement le premier week-end de mars, aura lieu le week-end du

24 et 25 avril 2020

**PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**



1<sup>er</sup> trimestre 2020

**Stationnements**

**Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

14 mars, 28 mars

L'administration communale

**Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)****Médecin**

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

**Dentiste**

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.




## Remplir sa déclaration en ligne

Ça vaut la peine de remplir sa déclaration d'impôt sur **TaxMe online** avec **BE-Login**. En procédant ainsi, vous pouvez ...

- **téléverser les justificatifs requis** lorsque vous remplissez votre déclaration.
- **télédéclarer de bout en bout (valider et déposer votre déclaration d'impôt en ligne)**; plus besoin d'envoyer la déclaration de validation par courrier postal.
- **téléverser vos relevés fiscaux numériques** et en importer automatiquement les données dans l'état des titres (à partir de janvier 2020).

Où que vous soyez, 24h sur 24, vous pourrez également ...

- consulter l'état de vos **factures, taxations et paiements**,
- commander **des bulletins de versement**,
- déposer **des réclamations en ligne**,
- remplir votre déclaration en ligne **à partir de janvier**,
- bénéficier d'un transfert crypté de vos données.

**Faites le test!**

Des informations et des conseils concernant l'inscription instantanée pour TaxMe online avec BE-Login sont disponibles sur [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch)




## TRAVAILLEZ POUR NOUS. TRAVAILLEZ POUR NOTRE COMMUNE

Le dicastère des écoles de la **COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ** pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole », recherche pour une durée déterminée d'une année renouvelable

**Une assistante socio-éducative (ASE)** (taux d'occupation 50%)

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale  
Entrée en fonction : de suite ou date à convenir

Les offres avec documents usuels sont à adresser à :

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ**  
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines  
La Chaîne 2, 2515 Prêles

**jusqu'au 6 mars 2020**

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)



Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

032 315 70 70  
info@leplateaudediesse.ch




## Nouvelles de l'administration

### Rapport annuel 2019 du Laboratoire cantonal bernois : plus de 10 000 échantillons analysés

Les contrôleurs du Laboratoire cantonal ont inspecté l'an dernier 6400 entreprises d'alimentation et analysé plus de 10'000 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable. Des manquements, pour la plupart mineurs, ont été constatés dans 4300 entreprises. Le public s'intéresse en particulier à la nouvelle valeur limite des résidus de chlorothalonil dans l'eau potable.

Les consommateurs doivent être protégés des denrées alimentaires et des objets usuels susceptibles de nuire à leur santé. C'est pourquoi une trentaine de collaborateurs du Laboratoire cantonal bernois inspectent tous les jours de façon inopinée des restaurants, des fromageries, des boulangeries, des exploitations agricoles, des systèmes d'approvisionnement en eau potable. Des manquements mineurs ont été constatés dans près de 4300 entreprises sur les 6400 inspectées (67%). En cas de non-conformité, des mesures sont ordonnées pour y remédier; les infractions graves donnent lieu à une dénonciation pénale. Les contrôleurs s'assurent que la manipulation des denrées alimentaires est effectuée dans de bonnes conditions d'hygiène et ils vérifient la déclaration des produits et l'état d'entretien des locaux.

### Échantillons de denrées alimentaires examinés de près

En complément des inspections, les contrôleurs

prélevent des échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable qu'ils soumettent à des analyses chimiques et microbiologiques. Sur plus de 10'000 échantillons examinés en 2019, 1200 ont fait l'objet d'une contestation pour non-conformité.

Les aliments précuits des établissements de restauration contiennent un nombre particulièrement élevé de germes. Dans ces cas, le Laboratoire cantonal peut interdire de précuire certains aliments ou fixer des délais maximaux de consommation pour la marchandise préemballée.

### Eau potable : le canton avait demandé une interdiction du chlorothalonil

L'Office fédéral de l'agriculture a interdit à la mi-décembre 2019 l'utilisation de produits phytosanitaires contenant le fongicide chlorothalonil à partir du 1er janvier 2020, après que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a classé le chlorothalonil comme « probablement cancérigène ». Le Conseil-exécutif du canton de Berne avait sollicité cette interdiction de la Confédération déjà au début du mois de décembre. Les mesures officielles effectuées en 2019 ont montré que les valeurs limites de résidus de chlorothalonil (métabolites) dans l'eau potable ont parfois été dépassées. En vertu du principe de précaution, la concentration des résidus ne devrait pas excéder 0,1 microgramme par litre. Dans le canton de Berne, les consommateurs peuvent être sûrs que l'eau potable a une qualité irréprochable et la boire sans risque accru pour la santé. Les entreprises d'approvisionnement en eau doivent prélever des échantillons d'eau potable afin de déterminer si les résidus de

chlorothalonil dans l'eau potable diminuent après l'interdiction. Le laboratoire cantonal les soutient et les conseille dans ce travail.

### Salaires des cadres des entreprises liées à la Confédération

Le Conseil-exécutif a pris connaissance de l'initiative parlementaire mise en consultation par la Confédération et intitulée "Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs". Il est d'avis qu'il faut éviter les excès en ce qui concerne les salaires des cadres supérieurs des entreprises fédérales ou liées à la Confédération. Il reconnaît néanmoins que ces entreprises doivent tenir compte des salaires pratiqués dans les branches d'activité concernées si elles veulent rester concurrentielles sur le marché du travail. Lors de la session d'automne 2019, le Grand Conseil a fait suivre au gouvernement cantonal quatre interventions parlementaires ayant pour objet le montant des rémunérations dans les entreprises parapubliques. Le Conseil-exécutif étudiera les questions qui y sont posées et il présentera un rapport au parlement cantonal. Ne souhaitant pas préjuger de ces travaux, il s'abstient pour le moment de s'exprimer plus en détail sur le présent projet fédéral.



## HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay  
ADMINISTRATION COMMUNALE

### DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**21 mars 2020**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

### Avis de construction

**Requérants :** Hansjörg & Judith Kull, Chemin des Gentianes 14, 2518 Nods

**Auteur du projet :** Max Basler, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

**Projet :** Construction d'un carport pour deux voitures ; pose de pavés sur l'avant-cour et installation d'une citerne de 7000 litres pour récolter les eaux pluviales, sur RF 3428 du ban de Nods, Chemin des Gentianes 14, 2518 Nods

**Zone :** H1

**Dérogation :** Art. 80 de la Loi sur les routes (distance à la route communale)

**Dimensions :** suivant plans et profils

**Protection des eaux :** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 28.02.2020

Administration communale



## Nouvelles de l'administration

### Cas de rigueur selon la loi fédérale sur l'asile obligation de décliner son identité

Plusieurs demandeurs d'asile définitivement déboutés et originaires du Tibet selon leurs propres déclarations ont sollicité une autorisation de séjour de l'Office cantonal de la population (OPOP). Celui-ci n'est pas entré en matière. Il examine néanmoins les cas de rigueur, mais seulement ceux qui respectent pleinement les critères légaux. L'obligation de décliner son identité est l'un de ces critères. La pratique n'est pas différente dans d'autres cantons.

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés, l'Office cantonal de la population (OPOP) a informé les personnes faisant l'objet d'une décision négative exécutoire en matière d'asile et tributaires de l'aide d'urgence qu'elles seraient hébergées dans un centre de retour. Plusieurs d'entre elles ont alors invoqué un cas de rigueur en vertu de l'article 14, alinéa 2 de la loi fédérale sur l'asile (voir encadré).

Quelques-unes de ces personnes ont affirmé être originaires du Tibet, sans pouvoir le prouver par un document officiel valable. Or, l'OPOP traite ces demandes en se conformant à la loi et à la pratique du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il n'entre pas en matière sur les demandes qui ne respectent manifestement pas les critères des cas de rigueur établis par la Confédération. L'obligation de décliner son identité est l'un d'entre eux.

Les personnes qui se disent originaires du Tibet et qui ont sollicité une autorisation de séjour en invoquant un cas de rigueur ont toutes fait l'objet d'une procédure d'asile conforme à l'Etat de droit. Le SEM a jugé non crédibles les informations qu'elles ont fournies sur leur origine et leur identité. Le canton de Berne est lié par cet examen, sauf si les personnes concernées apportent la preuve du contraire.

### Caractère contraignant des décisions du SEM

En Suisse, c'est le SEM qui décide en matière d'asile. Il vérifie que la personne est poursuivie ou qu'elle est en danger dans son pays d'origine et qu'elle peut donc prétendre au droit d'asile en Suisse. C'est lui aussi qui doit consentir à ce qu'une personne qui n'a pas droit à l'asile ou à une admission provisoire puisse obtenir une autorisation de séjour motivé par un cas de rigueur. Les critères à respecter obligatoirement pour constituer un cas de rigueur s'appliquent à tous les demandeurs d'asile. Conformément à la pratique actuelle de la Confédération, aucun traitement de faveur n'est accordé aux demandeurs issus de certaines régions ou de certains pays, comme le Tibet.

Si le demandeur ne collabore pas en se procurant des papiers officiels et en déclarant son identité, le SEM considère que les critères du cas de rigueur ne sont pas respectés, comme il l'a indiqué dans ses décisions négatives. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé ces décisions. Les demandes de réexamen n'ont pas abouti à des décisions différentes.

### Pratique pas différente dans d'autres cantons

Les critères des cas de rigueur sont les mêmes pour tous les cantons. Contrairement à des informations répandues, ces derniers n'ont pas une pratique différente : les autorités migratoires exigent que les demandeurs coopèrent et déclinent leur identité.

### La population invitée à donner son avis sur les transports publics

Les Bernoises et les Bernois pourront dire en mars s'ils sont satisfaits de leurs transports publics à l'occasion d'une enquête téléphonique réalisée à l'initiative de l'Office cantonal des transports publics et de la coordination des transports. Ils seront invités en outre à soumettre sur Internet ([www.be.ch/sondage](http://www.be.ch/sondage)) du 1<sup>er</sup> au 30 mars 2020 des suggestions pour améliorer l'offre de transports

locaux et régionaux. Cette enquête, la septième menée depuis 2003 en collaboration avec les entreprises de transport, sert à planifier l'offre. Elle montre aussi si les efforts faits pour améliorer l'offre sont appréciés de la population et si les priorités choisies sont pertinentes. Les résultats de l'enquête seront publiés avant les vacances d'été.

### Rapport du Service bernois de lutte contre la violence domestique

Le gouvernement cantonal bernois a pris connaissance du rapport 2018-2019 du Service bernois de lutte contre la violence domestique. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre (en allemand) et il a approuvé le programme d'activité 2020-2021. Il est prévu de maintenir et d'optimiser les consultations pour les auteurs de violences ces deux prochaines années. En outre, l'élaboration de mesures pour mettre en œuvre la Convention d'Istanbul constitue une priorité. Le Service bernois de lutte contre la violence domestique a pour mission de mettre un terme à la violence domestique, de protéger les victimes et d'amener les auteurs de violences à prendre leurs responsabilités. La plupart des activités du dernier programme ont pu être réalisées.

## Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:  
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne  
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0



[www.swissheart.ch](http://www.swissheart.ch)

## 11 Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 6 mars

Cultes dans les homes: **pas de culte à Mon Repos ni à Montagu**

16h30 Culte de l'enfance, Maison de paroisse

Samedi 7 mars

La soupe œcuménique de Carême est annulée

Dimanche 8 mars

culte à la Blanche-Eglise

10h Culte Jean-Marc Leresche, diacre

Thème : Si la femme porte la vie, Dieu donne la Vie.

Textes bibliques : 1 Samuel 1,10-18 et Luc 7, 11-17

Chants : 100B, 42-08, 33-12 47-12, 62-75

Mercredi 11 mars

10h partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche - 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 8. März

10.15 Uhr, Pfarrsaal Twann: Gottesdienst, Gastfreundliche Kirche. Mit den Jugendlichen der KUW 9, Daniel Halter (Gastgeber), Karin Schneider (Musik), Pfr. Peter von Salis.

Pikettdienst

17. Februar bis 8. März: Pfr. Peter von Salis

(Tel. 078 741 37 64).

9. bis 22. März: Pfr. André Urwyler (Tel. 031 971 06 44).

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 6 mars

19h30 Sacrement Premier pardon

Deuxième dimanche de carême

Dimanche 8 mars 10h Messe

Mardi 11 mars

10h30 Liturgie de la parole à Mon repos

Information importante

L'unité pastorale catholique Bienne-La Neuveville applique les directives émises par la Confédération et le canton de Berne. Toutes les rencontres et célébrations peuvent avoir lieu pour autant que les participant-e-s remplissent une fiche de présence stipulant qu'ils ne sont pas porteurs de COVID-19, qu'ils ne se sont pas rendus dans des régions à risque et qu'ils n'ont pas de symptômes grippaux. Les soupes de Carême sont en revanche annulées jusqu'au 15 mars 2020.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'équipe pastorale

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

[www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/](http://www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/)

[unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville](http://unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Eveil à la foi

Samedi 7 mars, 17h, église de Diesse, rencontre finale et festive pour les enfants de 3 à 6 ans avec décoration d'une casquette et sculptures de ballons

Culte du souvenir

Dimanche 8 mars, 10h, Diesse, service de voiture. A cette occasion, le nom des personnes décédées en ce début d'année et l'année dernière seront cités.

Initiative pour des multinationales responsables

Suite aux informations transmises par l'état de Berne concernant le coronavirus, il a été décidé de renvoyer la soirée du jeudi 12 mars concernant l'initiative pour des multinationales responsables. Des nouvelles seront transmises par le Courrier

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et

9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

### Paroisse de Nods

Dimanche 8 mars

10h, Diesse, culte du Souvenir, cène

Vendredi 13 mars

9h, Méditation et prière, salle de paroisse

14h, rencontre des aînés, salle de paroisse

Dimanche 15 mars

10h, Nods, culte

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

20h groupe de jeunes

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> Harnos

- Explorateurs: 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Harnos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 7 mars

9h30 : Partage de la parole

10h30 : Culte, pasteur Jean-Pierre Réchal

18h30 : Soirée découvertes du monde sous-marin de la Mer Rouge

Mardi 10 mars

14h30 : Rencontre des aînés

Jeudi 12 mars

19h30 : Réunion de prières +

20h : Etude de l'Apocalypse



PAROISSE RÉFORMÉE  
DE LA NEUVEVILLE

PAIN DU PARTAGE



Soyons solidaires et participons au traditionnel *Pain du partage*. La boulangerie Flurim à la rue du Tempé, vous propose de verser 50cts dans la tirelire présentée au comptoir sur le pain de votre choix. Ainsi vous soutenez l'action nationale de nos églises: "Voir et agir" qui est au cœur de la campagne de Pain pour le prochain et Action de Carême.

[www.voir-et-agir.ch/pain](http://www.voir-et-agir.ch/pain)

Merci de votre précieux soutien !



TRANSFUSION CH

DONNER LE SANG  
SAUVER DES VIES

transfusion.ch

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de

8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou

par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch). Vous pouvez contacter

l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le

secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01.

[www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/](http://www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture

de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch)

Tél. 032 494 53 43

## Musées / Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et réservations de salle sur

demande : 032 315 21 32

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi 07.03.2020 à 20h30 Saveurs du Sud

Vendredi 20.03.2020 à 20h00 Boogie-Woogie Show

Samedi 21.03.2020 à 19h00 Boogie-Woogie Tour

Dimanche 22.03.2020 à 11h00 Boogie-Woogie Brunch

Samedi 28.03.2020 à 20h30 Pascal Rinaldi

Jeudi 02.04.2020 à 19h30 Concert EMJB

Vendredi 03.04.2020 à 19h30 Concert EMJB

Vendredi 24.04.2020 à 20h30 JAEL

Vendredi 01.05.2020 à 20h30 Mo(r)tel

Samedi 02.05.2020 à 20h30 Mo(r)tel

Vendredi 05.06.2020 à 20h30 ArtTOTAL

Samedi 20.06.2020 à 20h30 La Locanderia

## PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)